

seignements que l'une des nations du Commonwealth britannique,—ou l'une des grandes puissances,—ne voudrait pas divulguer à ce moment-là. Je puis toujours m'informer s'il m'est permis ou non de répondre à certaines questions. J'avoue franchement, cependant, qu'il ne me sera pas possible de répondre à toutes celles qu'on pourra poser. Il est certain, toutefois, qu'on pourra répondre à certaines d'entre elles. Il est des questions auxquelles je ne saurais répondre qu'après réflexion.

Je suis d'avis qu'il faudra, en général, procéder de la façon régulière. Puis, si à un moment quelconque, le fait que certains renseignements nécessaires n'ont pas été communiqués cause quelque embarras, je chercherai à y remédier. Il vaudrait mieux cependant suivre les règles établies pour l'examen d'une résolution.

M. GRAYDON: Il est un point que je ne saisis pas encore très bien. Si le premier ministre prononce son discours demain, la discussion sera-t-elle suspendue afin de nous permettre d'étudier la situation qu'il nous aura exposée?

Le très hon. MACKENZIE KING: S'opposerait-on à accorder la parole aux honorables députés qui voudraient formuler des observations et qui seraient prêts à le faire? Je ne m'attends pas que l'honorable député prenne la parole immédiatement après moi. Mais d'autres membres de la Chambre tiendront à se faire entendre, et ils seront peut-être en mesure de le faire demain. L'exposé de nouveaux points de vue pourrait même rendre service à la Chambre. Il vaut mieux ne pas exiger que le débat se poursuive dès demain, mais ne pourrions-nous pas accorder la parole aux honorables députés qui pourraient vouloir se faire entendre après moi? Lorsque nous aurons entendu tous ceux qui seront en mesure de formuler des observations demain, nous pourrions passer à un autre article du programme.

M. GRAYDON: Nous voilà revenus au même point. Le premier ministre ne l'a peut-être pas voulu ainsi, mais sa proposition veut dire que ceux qui normalement suivent le premier ministre devront être prêts à prendre la parole après lui. Et c'est ce que je voulais éviter.

Le très hon. MACKENZIE KING: Non. Je ne demande pas à l'honorable député de prendre la parole immédiatement après moi. Voici ce que j'ai dit. J'espère que la présente résolution ne fournira pas matière à une controverse de partis. Je crois qu'on voudra, dans ce débat, s'élever au-dessus des considérations de parti. Voilà pourquoi, afin d'épargner du

temps et de hâter nos travaux, je propose que nous accordions la parole demain à ceux qui seront prêts à se faire entendre dès que j'aurai terminé mon exposé. L'honorable député pourra formuler ses observations à n'importe quel moment du débat. Je ne m'attends pas qu'il le fasse demain.

L'hon. M. HANSON: A mon avis, il ne convient pas de donner suite à la proposition. Le premier ministre fera, tout probablement demain, sur cette très importante question, l'une des plus sérieuses déclarations qu'il ait jamais encore formulées devant le Parlement. Avec lui, et j'espère que les honorables membres de la Chambre seront du même avis, je demande que la discussion reste à l'abri de toute politique de parti, qu'elle aborde la question sur le plan supérieur de l'intérêt international, et qu'elle s'élève au-dessus des disputes de parti qui ont pu nous diviser chez nous.

Je ferai observer au premier ministre que nous ne savons pas encore quelle attitude prendra le Gouvernement et que nous ignorons quels principes il invoquera de son siège, demain. Les honorables députés n'auront certainement pas le temps d'étudier l'attitude que fera connaître le Gouvernement. Tout dépendra de l'attitude que prendront le premier ministre et son administration.

Je pourrais, par exemple, prôner une politique de sécurité collective, tandis que d'autres n'y voudront rien entendre. Avant d'exprimer une opinion qui s'inspire de la simple ébauche d'un projet de résolution, il nous faut connaître l'attitude réelle du Gouvernement. Il n'est guère juste de demander à de simples députés ou à quiconque d'aborder de but en blanc la substance d'une résolution de cette importance et d'un caractère international sans donner le temps de l'étudier.

Je n'ai pas été capable d'enrichir ma bibliothèque de tout ce qui s'est publié depuis la convention de Dumbarton-Oaks. Ce sont là des sujets graves qu'il faudrait étudier, mûrir et analyser, avant de tirer les conclusions qui s'imposent. Il se peut que je sois le seul à penser d'une telle façon sur tel point particulier, tandis que je partagerai l'avis du ministre sous tous les autres rapports, mais je ne pourrais, pour ma part, improviser mes observations dès demain, immédiatement après une déclaration que le ministre a sans doute mis des jours, voire des semaines, à préparer, avec le concours de tous les secrétaires qu'il a à son service.

Il n'est pas juste de forcer ainsi la main à un simple député. Il convient, je crois, que le premier ministre formule la déclaration qu'il a préparée et nous permette de l'examiner.